



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Conseil Communautaire
Mercredi 20 septembre 2017 à 18 heures
Salle des maréchaux à AVALLON

Le 20 septembre 2017, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux de l'Hôtel de Ville à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Camille BOERIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Gérard CHABERT, Nathalie CHARTIER, Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Micheline DALIDET, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Michel MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Nicolas ROBERT, Sylvie SOILLY, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

20 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise BAUDOT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Sylvie JOUBLIN, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Alain COMMARET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Dominique HUDRY a donné pouvoir à Christian CREVAT, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bruno MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Françoise PIGNEUR, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Josiane BOUTIN, François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Sonia PATOURET-DUMAY, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Noëlle RAUSCENT a donné pouvoir à Pierre-Étienne BRÉGUET, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Jean-Louis MICHELIN, François ROUX a donné pouvoir à Bernard GAREAU, Anne-Marie THOMASSIN a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise VERMILLARD a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE et Françoise WICKER a donné pouvoir à Claude LABOUREAU.

2 Conseillers titulaires excusés sans ayant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT et Isabelle GEORGELIN.

7 Conseillers titulaires absents : Gérard DEMARTINI, Patrick LEBLANC, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Véronique PICHON et Éric STÉPHAN.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Claude LABOUREAU, Jean-Louis MICHELIN, Sonia PATOURET-DUMAY et Sylvie SOILLY.

6 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Pierre-Étienne BRÉGUET, Christian CREVAT, Bernard GAREAU, Patrick GEORGE, Sylvie JOUBLIN et Françoise PIGNEUR.

Date de la convocation	11 septembre 2017
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants ayant un pouvoir de vote	6

Secrétaire de séance : Claude LABOUREAU.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Monsieur le Maire de la ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Le Président demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour à soumettre à délibération : autorisation de recourir à des contrats d'apprentissage. **Cette demande est acceptée par un vote à main levée à l'unanimité.**
- ✓ Monsieur Camille BOÉRIO, Adjoint au Maire de la ville d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président fait observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Alain MURER, Conseiller Municipal de GIVRY, récemment décédé accidentellement.

O.J N° 1 : RESSOURCES HUMAINES

Recours à des contrats d'apprentissage (*rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que la CCAVM emploie depuis plusieurs mois un agent en contrat d'apprentissage et explique qu'il est nécessaire de décider le recours à des contrats d'apprentissage (*réf. : demande de la Trésorerie pour honorer les salaires*). Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour décider le recours aux contrats d'apprentissage et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE le recours aux contrats d'apprentissage et AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

O.J N° 2 : URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) « Plan Local d'Urbanisme intercommunal » (*Rapporteurs : le Président, Monsieur Didier IDES-Vice-président en charge de l'urbanisme et Monsieur Guillaume PAPIN / Madame Pascaline PHILIPPE-Techniciens en charge de l'urbanisme*) : pour faire suite aux débats qui ont lieu au sein des Conseils Municipaux et lors de la Conférence des Maires, en date du 18 septembre dernier, le Président explique que le débat sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est une étape obligatoire de son élaboration. Il rappelle aussi l'importance des entretiens individuels que chaque commune aura prochainement avec le cabinet CDHU en vue d'aborder le zonage et le règlement.

- ✓ Monsieur Didier IDES indique que le projet de PADD qui va être présenté par les techniciens en charge de l'urbanisme est la version amendée suite à la tenue de la Conférence des Maires.
- ✓ En préambule, Madame Pascaline PHILIPPE rappelle les objectifs fixés par la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal devant être retranscrits dans le projet de PADD.
- ✓ Au cours de la présentation du projet de PADD, les remarques et/ou interrogations suivantes ont été formulées :
 - Pour l'axe 2 sur le tourisme, Monsieur Gérard DELORME souhaite que l'importance de la signalétique des sites touristiques et de leurs panoramas soit notifiée.
 - Sur ce même axe, Monsieur Hubert BARBIEUX regrette que le sujet de l'éolien ne soit pas abordé dans le projet de PADD. Il propose alors une reformulation de l'objectif c.4 en ces termes : « Préserver les points de vue remarquables et en améliorer l'accès ». Monsieur Didier IDES complète en précisant la tenue d'une prochaine réunion spécifique à l'implantation des projets éoliens dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Avallonnais.
 - Pour l'axe 3 sur l'agriculture, Monsieur Pierre-Etienne BREGUET s'interroge sur le silence du projet de PADD à propos de l'agriculture biologique et des filières en difficulté. Monsieur Didier IDES répond qu'une zone agricole d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ne peut favoriser une pratique culturelle au détriment d'un autre, un tel objectif ne saurait donc être traduit dans le règlement.
 - Pour l'axe 4 sur les équipements, services et transports, Monsieur Pierre-Etienne BREGUET propose de modifier la formulation de l'objectif b.1 dans les termes suivants : « Maintenir un aménagement du territoire homogène consolidant le tissu rural tout en prenant en compte la hiérarchisation du développement territorial ».
 - Pour l'axe 5 sur la démographie, l'habitat et l'architecture, Monsieur Pierre-Etienne BREGUET émet la proposition d'étendre la zone périphérique autour d'Avallon, regroupant ANNÉOT, ETAULE, MAGNY, SAUVIGNY-LE-BOIS et PONTAUBERT, à un rayon de douze kilomètres. Monsieur Didier IDES répond que ce ne peut être envisagé au regard, notamment, des déplacements et de l'accès aux services. Le SCoT du Grand Avallonnais a en effet intégré ces notions dans le choix des communes à développer.
 - Sur ce même axe, Monsieur Gilles CHENE souhaite que l'accès aux pôles extérieurs à la CCAVM soit pris en compte, notamment pour des communes situées en périphérie du territoire. Monsieur Didier IDES explique que cette demande est abordée à l'objectif e.4 de l'axe 4. Il précise également qu'il s'agit de l'une des problématiques principales du PADD du SCoT qui devra être reprise dans le PLUi.
 - Monsieur Pierre-Etienne BREGUET lance le débat sur l'inscription du projet de déviation du Vézélien d'ici un an dans le PLUi. Le bureau d'études CDHU alerte sur les risques juridiques d'un projet non entériné à ce jour et ayant un impact environnemental et agricole important.
- ✓ Monsieur le Président convient avec le cabinet CDHU que, d'ici le 15 octobre 2017, le projet de PADD amendé et corrigé sera envoyé aux communes.

Le Conseil Communautaire, considérant la prise en compte des modifications demandées, PREND acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est proposé et amendé.

O.J N° 3 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Président rappelle qu'une consultation locale relative à la Conférence nationale des territoires est organisée le jeudi 28 septembre 2017 à l'initiative de Monsieur le Préfet de l'Yonne et remercie les Maires qui souhaitent y participer de le signaler au secrétariat de la CCAVM avant le 22 septembre prochain afin de favoriser le covoiturage.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 heures.**